RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2021

OBJET :

DE-21-12-1-48) RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA SOCIETE ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR - ESPACE RECREA (SAS), DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU DOME, CENTRE AQUATIQUE DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH (pouvoir à Mme MARTIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211216-lmc1H9156H1-DE
Date de réception en Préfecture : 21/12/2021
Date de Publication : 21/12/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1 et L1411-3 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L3131-5 ;

Vu la délibération du 29 mars 2017 approuvant le contrat de concession relatif à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement aquatique « Dôme de Vincennes » ;

Vu le rapport présenté par la Société Action Développement Loisir – Espace Récréa (SAS), titulaire de la concession de service public du « Dôme de Vincennes », pour l'année 2020 ;

Considérant que le titulaire d'un contrat de concession doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services afin de permettre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

Après examen du rapport par la Commission consultative des services publics locaux réunie le 10 décembre 2021 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 06 décembre 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Dôme, centre aquatique de Vincennes, transmis par la Société Action Développement Loisir – Espace Récréa (SAS) pour l'année 2020.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211216-lmc1H9156H1-DE
Date de réception en Préfecture : 21/12/2021
Date de Publication : 21/12/2021